

Taxe foncière

Les règles fiscales applicables
aux organismes d'HLM

Objectifs :

1. Exposer les règles fiscales applicables au patrimoine des organismes d'HLM (logements, locaux d'activités, ...)
2. Sécuriser les déclarations et exonérations
3. Optimiser les dégrèvements spécifiques

Méthodologie :

- Présentation des principes de la taxe foncière (immeubles imposables, valeur locative)
- Obligations déclaratives et réclamations
- Exposé des règles et exemples pratiques
- Les participants pourront faire état d'opérations concrètes

Contenu :

- Champ d'application
 - Notion de construction
 - Distinction TFPNB/TFPB
- Assiette d'imposition : la valeur locative
 - Règles applicables aux logements
 - Les règles applicables aux locaux d'activités
 - Obligations déclaratives
 - Impact des réhabilitations et démolitions

nótió

EDITION - FORMATION

- Mises à jour et réclamations
- Abattement pour les logements situés dans les QPV

- Exonérations
 - Exonération de deux ans
 - Exonérations de 15/25 ans
 - Constructions neuves
 - Acquisitions et acquisitions améliorations
 - PSLA
 - Prolongation pour les logements respectant les normes environnementales

- Dégrèvements spécifiques
 - Dégrèvement pour vacance involontaire
 - Dégrèvement des logements à démolir
 - Dégrèvement pour l'adaptation des logements aux personnes handicapées
 - Dégrèvement pour les travaux d'économie d'énergie
 - Dégrèvement pour les travaux prescrits par les plans de prévention des risques technologiques
 - Modalités de réclamation, contentieux

Durée : une journée

Public :

Personnels des services comptables et financiers ou opérationnels, en charge de la gestion de la taxe foncière

nótió

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 €

Enregistrée sous le numéro 11 91 07599 91 - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

2, rue du Général Leclerc - 91540 MENNECY - virginie.vigie@notioformation.fr